

Ces informations ne sont pas destinées et ne doivent pas être accessibles, publiées, distribuées ou diffusées aux personnes résidant ou situées aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie, et ne constituent pas une offre de souscription ou de vente, ni une sollicitation à souscrire ou acquérir des titres Advicenne aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Toute personne souhaitant accéder aux informations et documents contenus sur le site Internet d'Advicenne doit d'abord s'assurer qu'elle n'est pas soumise à des lois ou réglementations locales interdisant ou limitant ce droit d'accès ou exigeant l'enregistrement ou l'approbation des titres pour les acquérir. Advicenne ne saurait être tenue pour responsable en cas de violation par toute personne des lois ou réglementations applicables.

Advicenne lance une augmentation de capital réservée par construction accélérée d'un livre d'ordres pour un montant d'environ 10 millions d'euros

PARIS, France, le 22 juin 2021 à 17h40 (CEST) – Advicenne (FR0013296746 - ADVIC) (la « **Société** »), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres, réservée à la catégorie d'investisseurs décrite ci-dessous (l'« **Offre** »), pour un montant d'environ 10 millions d'euros.

La Société entend utiliser le produit net de l'Offre pour financer la reprise du développement clinique de SibnayaTM (ADV7103) en phase III dans l'acidose tubulaire rénale distale (dRTA) aux États-Unis. Les fonds serviront également à financer la phase III de SibnayaTM (ADV7103) dans la cystinurie en Amérique du Nord et en Europe, qui pourrait nécessiter des fonds supplémentaires pour l'obtention de son autorisation de mise sur le marché dans ces deux territoires. Enfin, une part des fonds levés sera utilisée pour les besoins généraux de l'entreprise.

La Société estime en effet que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie actuels, avant réalisation de l'Offre, seront suffisants pour financer ses opérations jusqu'en octobre 2021 et qu'elle aura besoin d'un montant additionnel d'environ 10 millions d'euros pour financer ses besoins de financement au cours des douze prochains mois. En tenant compte d'un produit de l'Offre envisagé à environ 10 millions d'euros, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société devraient être suffisants pour financer ses opérations jusqu'en juillet 2022.

Dans le cadre de l'Offre, la Société envisage d'émettre de nouvelles actions ordinaires (les « **Actions Nouvelles** ») sans droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément à la 26^{ème} résolution de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société du 14 juin 2021, conformément à l'article L. 225-138 du code de commerce et aux décisions du conseil d'administration de la Société de ce jour. L'Offre sera ainsi réservée à la catégorie suivante de bénéficiaires : toutes personnes physiques ou morales (en ce compris toutes sociétés), trusts et fonds d'investissement, ou autres véhicules de placement, quelle que soit leur forme (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FPCI, FCPI ou FIP), de droit français ou étranger, actionnaires ou non de la Société, investissant à titre habituel, ou ayant investi au moins un million d'euros au cours des 36 derniers mois, dans le secteur de la santé ou des biotechnologies. Les Actions Nouvelles pourront représenter un maximum de 1.617.530 actions ordinaires de la Société, soit jusqu'à 20 % de son capital social existant.

Conformément à la 26^{ème} résolution de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société du 14 juin 2021, le prix d'émission des Actions Nouvelles sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, éventuellement diminué d'une décote maximale de 15%.

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS OU VERS LES ETATS-UNIS, LE CANADA, L'AUSTRALIE OU LE JAPON

Le prix d'Offre par Action Nouvelle, ainsi que le nombre définitif d'Actions Nouvelles offertes, seront déterminés à l'issue d'une procédure de construction accélérée d'un livre d'ordres débutant immédiatement et devant s'achever avant l'ouverture des négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 23 juin 2021, sous réserve d'accélération ou de prolongation. La Société annoncera les résultats de l'Offre dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans un communiqué de presse, qui précisera en particulier les caractéristiques définitives de l'Offre. Le règlement-livraison des Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Offre devrait intervenir dans les 2 jours ouvrables suivant la clôture de l'augmentation de capital.

Aucun prospectus ne sera approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») dans le cadre de l'Offre.

Gilbert Dupont agit en tant que Coordinateur Global et seul Teneur de Livre dans le cadre de l'Offre.

L'Offre ne fait l'objet d'aucune garantie. Toutefois, l'Offre fait l'objet d'une convention conclue entre la Société et le Coordinateur Global et unique Teneur de Livre.

Dispositions relatives au lock-up

Dans le cadre de l'Offre, la Société a pris un engagement d'abstention, qui restreint l'émission d'actions ordinaires supplémentaires jusqu'à 90 jours après le règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve des exceptions usuelles ainsi que de la possibilité de demander une dérogation au Coordinateur Global et seul Teneur de Livre. Les principaux actionnaires et administrateurs de la Société se sont engagés à ne pas céder d'actions de la Société pendant 90 jours suivant le règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve des exceptions usuelles et de la possibilité de demander une dérogation au Coordinateur Global et seul Teneur de Livre.

Le présent communiqué de presse contient des informations privilégiées au sens de l'article 7, paragraphe 1, du règlement de l'Union Européenne relatif aux abus de marché.

Facteurs de Risques

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risques liés à la Société et à ses activités présentées au chapitre 3 du document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 23 décembre 2020 sous le numéro D.20-1017, tels que mis à jour, le cas échéant, dans son rapport financier annuel 2020 publié le 3 mai 2021 et ses communiqués de presse, dont des copies sont disponibles gratuitement sur le site internet de la Société (www.advicenne.com).

En outre, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques suivants : (i) le prix des actions de la Société peut fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Offre, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société peuvent connaître des fluctuations significatives, (iii) les actions de la Société peuvent faire l'objet de cessions sur le marché, susceptibles d'avoir un impact négatif sur le prix des actions, et (iv) les actionnaires de la Société peuvent subir une dilution potentiellement importante résultant de toute augmentation de capital future qui serait nécessaire au financement de la Société.

A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext : ADVIC) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en Néphrologie. Son candidat médicament principal, Sibnaya™ (ADV7103) est actuellement en fin de développement clinique dans deux maladies rénales : l'acidose tubulaire rénale et la cystinurie. Sibnaya™ a récemment reçu l'autorisation de mise sur le marché Européenne pour le traitement de l'ATrd.

Basée à Paris, Advicenne est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris depuis 2017 et sur Euronext Bruxelles depuis 2019 en cotation croisée. **Pour plus d'informations** : <https://advicenne.com/>

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS OU VERS LES ETATS-UNIS, LE CANADA, L'AUSTRALIE OU LE JAPON

CONTACTS

Advicenne

David Solomon, Chairman

Didier Laurens, CEO

+33 (0)4 66 05 54 20

Email: investors@advicenne.com

NewCap

Financial communications

Dusan Oresansky, Emmanuel Huynh

+33 (0)1 44 71 94 94

Email: advicenne@newcap.eu

Consilium Strategic Communications

Mary-Jane Elliott, Ashley Tapp, Davide Salvi

+44 (0)20 3709 5700

Email: advicenne@consilium-comms.com

Ulysse Communication

Media relations

Bruno Arabian

+33 (0)6 87 88 47 26

Email: advicenne@ulyse-communication.com

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat d'actions ordinaires de la Société, et ne constitue pas une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'inscription ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction.

Cette annonce est une publicité et non un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (y compris la France), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« *investment professionals* ») au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, tel que modifié (le « *Financial Promotion Order* ») ou (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du *Financial Promotion Order* (« *high net worth companies, unincorporated associations etc.* ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du *Financial Services and Markets Act 2000*) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Ce communiqué de presse ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, et ne constitueront pas, une offre de vendre des titres, ni la sollicitation d'un ordre d'achat, des titres aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS OU VERS LES ETATS-UNIS, LE CANADA, L'AUSTRALIE OU LE JAPON



vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du *U.S. Securities Act de 1933*, tel que modifié (le « **Securities Act** »). Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions de la Société aux Etats-Unis d'Amérique.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions de la Société doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant la Société. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Gilbert Dupont et n'ont pas été vérifiées indépendamment par Gilbert Dupont.

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes tels que la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie, le rythme de développement du marché concerné, l'évolution technologique et de l'environnement concurrentiel, l'évolution de la réglementation, les risques industriels et tous les risques liés à la gestion de la croissance de la Société. Les objectifs de la Société mentionnés dans le présent communiqué pourraient ne pas être atteints en raison de ces éléments ou d'autres facteurs de risques et d'incertitude. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits au chapitre 3 du document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 23 décembre 2020 sous le numéro D.20-1017, tels que mis à jour, le cas échéant, dans son rapport financier annuel 2020 publié le 3 mai 2021.